

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026

2026 DILT 12 Budget annexe des transports, de l'avitaillement et des mobilités – budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu la délibération 2026 DFA 26 des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des transports, de l'avitaillement et des mobilités, précédemment budget annexe des transports automobile municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 juillet 2026 par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe des transports, de l'avitaillement et des mobilités pour l'exercice 2026 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire du budget annexe des transports, de l'avitaillement et des mobilités pour l'exercice 2026 est arrêté à la somme de :

- 9 626 452,82 € en équilibre pour la section d'exploitation, portant les crédits votés à 48 626 452,82 €, conformément à la présentation par chapitre annexée à la présente délibération ;
- 3 450 000,00 € en équilibre pour la section d'investissement en ce qui concerne les crédits de paiement, portant les crédits votés à 15 760 000,00 €, conformément à la présentation par chapitre annexée à la présente délibération ;
- -89 153,20 € en ce qui concerne les autorisations de programme en dépenses, soit un total net post budget supplémentaire de 42 808 121,28 €, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Le Maire de Paris est autorisé à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre, hors celui relatif aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des crédits réels de chaque section.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

N°AP	Libellé AP	Stock brut au 31/12/25 (a)	CA 2025		Stock net au 31/12/2025 reporté en 2025 (d=a-b-c)	BP 2026 (e)	Liquidé au 12/05/2026 (f)	Stock net avant le BS (g=d+e-f)	Annulations (h)	Annulations partielles (i)	Inscriptions (j)	Stock net après BS (k=g-h-i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
03862	Acquisition de vehicules	36 858 299,51	10 077 786,04	321 443,27	26 459 070,20	5 000 000,00	33 546,79	31 425 523,41	43 340,60	0,00	0,00	31 382 182,81
03863	Autres achats (moblier, informatique...)	363 807,89	19 063,94	0,00	344 743,95	0,00	1 291,82	343 452,13	28 304,29	0,00	0,00	315 147,84
03864	Travaux	8 886 332,74	442 564,21	26 231,42	8 417 537,11	1 500 000,00	99 885,17	9 817 651,94	0,00	0,00	0,00	9 817 651,94
03865	Gros équipements- infrastructures	1 340 910,37	189 811,35	0,00	1 151 099,02	0,00	38 627,75	1 112 471,27	17 508,31	0,00	0,00	1 094 962,96
03866	Brevets licences	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	50 000,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
03872	FCTVA	60 000,00	11 824,27	0,00	48 175,73	10 000,00	0,00	58 175,73	0,00	0,00	0,00	58 175,73
Total général		47 599 350,51	10 741 049,81	347 674,69	36 510 626,01	6 560 000,00	173 351,53	42 897 274,48	89 153,20	0,00	0,00	42 808 121,28

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE